Niveau(x) d'enseignement: 7　　　　Numéro EDUQ : 8470332
Centre d'intérêt: 520

Collège Marie-Victorin (Montréal, Québec) Département des techniques d'éducation spécialisée.

L'autoformation assistée au Département d'éducation spécialisée du Collège Marie-Victorin : guide de l'étudiant à la poursuite de son autonomie dans sa formation d'éducateur spécialisé. -- [Montréal] : Le Département, 1983.
38 p. ; 22 cm.

Bibliogr.: p. 32-38.

Descripteur(s): *Education spéciale *Auto-éducation *Méthode d'enseignement *Animateur *Guide de l'étudiant *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Autoformation assistée

Ce guide de l'étudiant décrit la nouvelle approche d'autoformation assistée offerte par le département des techniques d'éducation spécialisée. Il contient une définition de l'autoformation assistée, des renseignements sur le rôle de l'animateur, les modalités du cadre, les crédits, les projets (structuration, activités, formulation), les ressources accessibles, l'autorisation et l'acceptation des projets, l'évaluation, l'accréditation et l'aspect novateur de l'approche.

Type de document: d
Région(s) administrative(s): 063

EDUQ B470332

L'AUTOFORMATION ASSISTÉE

AU

DÉPARTEMENT D ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

DU

COLLÈGE MARIE-VICTORIN

Guide de l'étudiant à la poursuite de son autonomie dans sa formation d'éducateur spécialisé.

août 1983

Techniques d'Éducation Spécialisée

EDUQ 8470332

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années déjà, le département des Techniques d'Éducation Spécialisée du Collège Marie-Victorin, s'efforce de fournir à ses étudiants la formation la plus adéquate possible, afin d'en faire des éducateurs aptes à répondre aux besoins des milieux diversifiés dans lesquels ils sont appelés à travailler. Les expériences vécues depuis plusieurs années nous amènent à proposer un projet éducatif qui nous semble particulièrement adapté au but que nous poursuivons: *L'AUTOFORMATION ASSISTÉE*.

Nous croyons important de souligner que c'est à l'unanimité que les professeurs du département partagent les objectifs de formation que nous vous proposons.

Cependant, soucieux de respecter la liberté de chacun, c'est une proposition que nous vous formulons, ce qui implique que vous avez la liberté de la refuser. Auquel cas, il vous sera possible de poursuivre votre formation dans un cadre académique plus traditionnel et de qualité. En aucun cas vous ne serez pénalisé de ne pas adhérer à l'orientation nouvelle que nous vous proposons.

NOUS TENONS SUFFISAMMENT À NOTRE LIBERTÉ POUR RESPECTER LA VOTRE.

1 QU'EST-CE QUE L'AUTOFORMATION ASSISTÉE?

Il s'agit d'une philosophie de l'éducation qui permet à l'étudiant:

1.1 de se prendre en main;

1.2 de faire des apprentissages intégrés;

1.3 de déterminer les objectifs de formation qu'il désire atteindre;

1.4 de se donner les moyens pour y arriver.

1.1 Se prendre en main

Fondamentalement, nous visons un niveau d'autonomie tel que l'étudiant en arrive à se libérer de l'éducateur. Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Il faut prévoir des étapes, équiper adéquatement l'étudiant afin qu'il connaisse les ressources qui sont à sa disposition et qu'il sache comment les utiliser. Mais si l'on veut que cela se produise *EFFECTIVEMENT* il faut mettre en marche un processus qui rende cette *"prise en main"* inévitable. En somme créer un milieu éducatif dans lequel l'étudiant découvre qu'il peut devenir le premier artisan de sa formation.

1.2 Faire des apprentissages intégrés

Ce qui est au coeur de la philosophie de l'éducation que nous préconisons c'est qu'elle est centrée sur la personne. En d'autres mots, nous ne recherchons pas exclusivement le développement de l'intelligence mais l'épanouissement de toute la personnalité et nous voulons, dans un cadre scolaire, aménager un espace qui rende cet objectif réalisable.
Or la seule façon de l'atteindre c'est que chaque étudiant en prenne conscience. En effet, si chaque personne est unique, ses besoins varient nécessairement de l'une à l'autre. Il appartient donc à chacun de faire le point sur son évolution, de préciser ses besoins de formation, et d'aller chercher les meilleures ressources disponibles. Une éducation qui ne se limite pas à transmettre des connaissances doit être la plus individualisée possible. C'est ce qu'offre le projet d'autoformation assistée.

1.3 Déterminer les objectifs de formation.

Nous sommes ici au coeur du processus d'éducation. C'est le moment de se poser la fameuse question: *Pourquoi suis-je ici?* Quel est l'objectif fondamental que je poursuis? Cette interrogation est essentielle à quiconque veut établir un projet de formation. Cette réflexion sur les objectifs, en nous en dévoilant l'étendue, va peut-être permettre de réaliser que l'éducation est un processus continu qui va se poursuivre tout au cours de notre existence. Dans cette perspective, l'école prend un tout autre sens. Nous ne sommes pas des "mineurs" qui attendent impatiemment de recevoir un diplôme afin de pouvoir entrer dans la vraie vie; nous sommes des personnes qui ayant ressenti des besoins essaient de les combler. Si le projet d'auto-formation peut être senti et vécu comme cela, il est évident que l'école va être fondamentalement transformée.

Ces objectifs, nous allons apprendre à les préciser, à les classer selon leur importance relative, à déterminer ceux qui nous semblent les plus urgents à atteindre et c'est ainsi que petit à petit va se préciser un *projet de formation* qui sera vraiment à la mesure de nos besoins, et que nous réaliserons ensuite.

1.4 Se donner les moyens pour y arriver

Comme les besoins varient d'un individu à l'autre et que les aptitudes ne sont pas forcément les mêmes, les moyens mis en place pour réaliser les objectifs seront souvent différents. Ces moyens qui constituent autant de formes d'apprentissages devront être réalistes et surtout mieux adaptés à l'objectif poursuivi.

On voit peut-être un peu mieux pourquoi l'on parle d'autoformation. C'est d'abord et avant tout une démarche personnelle de l'étudiant qui s'interroge sur ce qu'il veut faire et qui élabore progressivement un programme de formation qui le rendra apte à atteindre ses propres objectifs.

Est-ce à dire que cela va se faire au détriment de la qualité de l'éducation? Non, mais à la condition cependant que la philosophie et la pratique pédagogique qui sous-tendent l'autoformation

assistée soient bien comprises et proprement appliquées. Or, cette philosophie a été largement développée dans un rapport qu'une commission internationnale de l'UNESCO a publié en 1972 sous le titre *Apprendre à être* et qui constitue la référence fondamentale pour quiconque veut approfondir les bases de l'autoformation assistée.

2 EST-CE À DIRE QUE L'ETUDIANT EST LE SEUL MAITRE D'OEUVRE DE SA FORMATION ?

Non pas ! Il y a d'abord la contrainte du programme dans lequel l'étudiant est inscrit. Un étudiant qui désire devenir un éducateur spécialisé, a l'obligation de réfléchir sur les exigences de sa profession, d'analyser où il en est dans son cheminement personnel afin de se donner les instruments tant au niveau de sa croissance personnelle qu'au niveau du contenu, pour exercer utilement sa profession. C'est ce qu'on appelle le projet de formation.

La deuxième contrainte c'est celle d'accepter qu'un *animateur* (il nous semble plus conforme à l'esprit de notre projet de remplacer le terme de professeur par celui d'animateur) l'accompagne dans sa démarche, l'aide à déterminer ses objectifs, à préciser les moyens qui lui permettront de les atteindre, et évalue constamment son évolution. C'est pourquoi l'on parle d'autoformation *ASSISTÉE*.

3 SONT-CE LA LES SEULES "BALISES" QUE L'ÉTUDIANT RENCONTRE SUR SON CHEMIN?

Non. En effet, l'équipe d'animateurs a précisé un cadre à l'intérieur duquel l'étudiant sera appelé à évoluer. Entre autres exigences, ce cadre spécifie:

3.1 que le cours devra se poursuivre sur une durée de trois (3) ans;

3.2 qu'il comprend obligatoirement 900 heures de stages;

3.3 que l'étudiant est tenu de rencontrer individuellement son animateur au moins une fois par semaine;

3.4 que le groupe relevant d'un même animateur doit se réunir deux (2) fois par mois;

3.5 que chaque étudiant est tenu de présenter des projets intégrant les cinq (5) thèmes suivants:

a) Vivre une expérience de création dans au moins deux media différents incluant obligatoirement un retour sur l'expérience avec une personne-ressource;

b) Vivre une expérience d'apprentissage au travail de groupe au cours de sa formation;

c) Vivre au moins une intervention à long terme avec un bénéficiaire;

d) Expérimenter des instruments visant à une meilleure compréhension du vécu des bénéficiaires et de sa relation avec eux;

e) Vivre un projet spécifique de croissance personnelle.

3.6 qu'un étudiant ne peut présenter plus de trois (3) projets par session.

Ce sont là des contraintes absolues auxquelles l'étudiant ne peut, sous aucun prétexte, se soustraire.

4 COMMENT SERONT CREDITÉS LES COURS ?

Dans notre système, on ne parle plus de cours, mais de projets. Et chaque projet équivaut à une unité-cours.

5 COMMENT STRUCTURE-T-ON LES PROJETS ?

D'abord, il faut préciser qu'un projet peut être individuel ou collectif et qu'il peut porter soit sur une action à entreprendre, une réflexion, ou sur une recherche proprement dite. Une fois le contenu déterminé, l'étudiant devra préciser le plus clairement possible le but qu'il désire atteindre. Le but ainsi précisé, il faudra cerner les objectifs intermédiaires qu'il faudra franchir et les moyens qu'on utilisera pour l'atteindre. Cette démarche initiale s'accompagnera d'un calendrier d'opération qui permettra à l'étudiant de mieux réaliser la *"faisabilité"* de son projet.

6 <u>EST-CE QUE N'IMPORTE QUELLE ACTIVITÉ, TRAVAIL OU LOISIR PEUT CONSTITUER UN PROJET ?</u>

Théoriquement oui, à la condition que cette activité comporte des objectifs d'apprentissage qui s'intègrent dans le projet de formation de l'étudiant.

7 L'ÉTUDIANT RECEVRA-T-IL DE L'AIDE POUR FORMULER UN PROJET ?

Bien sur! D'abord, dans la phase d'initiation qui occupera les sept (7) premières semaines de la session, deux mini-projets seront réalisés. Le premier, sera réalisé par l'animateur avec les étudiants dont il sera responsable. Il en profitera pour expliquer le déroulement d'un projet, la façon de formuler des buts et des objectifs réalisables, compte tenu du contexte.

Le deuxième sera réalisé par l'équipe d'étudiants, en collaboration avec le professeur. Ce sera l'occasion pour les étudiants de vérifier si les connaissances ont été assimilées et de compléter l'information à ce sujet.

Il est bien entendu que cette première initiation complétée, l'étudiant n'est pas laissé à lui-même. Il sera toujours accompagné d'un animateur qu'il pourra interroger tant dans la délimitation du contenu que dans la formulation des objectifs. De plus, il pourra utiliser toutes les ressources que le département mettra à sa disposition.

8 LES RESSOURCES ACCESSIBLES SONT-ELLES UNIQUEMENT CELLES QU'ON RETROUVE DANS LE CADRE DU DÉPARTEMENT ?

Ce qui relève exclusivement du département, c'est l'encadrement pédagogique des étudiants. Essentiellement ce qu'on retrouve dans la définition de la fonction d'animateur qui sera explicitée plus loin. Mais la fonction d'animateur ne recoupe pas en totalité celle de personne-ressource. La personne-ressource est celle qui possède une compétence particulière qu'elle peut partager avec un étudiant. En ce sens, il est évident que les professeurs spécialisés du département sont les premières ressources disponibles, mais ce ne sont pas les seules. Les personnes qui oeuvrent dans le réseau, les spécialistes de toutes disciplines, les parents (pourquoi pas?) etc... sont susceptibles de mettre leurs connaissances au service des étudiants.

Ceci constitue la dimension communautaire du projet d'autoformation assistée qu'il nous faudra réaliser. Dans la mesure où l'éducation doit rejoindre toutes les dimensions de la vie, les professeurs ne pouvant pas se réclamer de la science universelle, il est évident qu'ils doivent partager avec d'autres ressources l'animation auprès des étudiants. Ce qui permettra aux professeurs d'accorder plus de place à la dimension proprement pédagogique.

9 LES PROJETS SOUMIS PAR LES ÉTUDIANTS DOIVENT-ILS RECEVOIR UNE AUTORISATION QUELCONQUE AVANT D'ÊTRE RÉALISÉS ?

S'inscrivant dans le cadre d'un programme officiel de formation, il est évident qu'un certain contrôle doit s'exercer, sinon à quoi servirait l'institution scolaire? Ce contrôle, cependant, ne portera pas tant sur le contenu, hormis les contraintes énoncées précédemment, que sur la cohérence du projet, la pertinence des buts et des objectifs et l'efficacité des moyens mis en place pour les atteindre.

10 COMMENT ET PAR QUI SE FAIT L'ACCEPTATION DES PROJETS ?

Une équipe composée de deux étudiants et de deux animateurs en a la responsabilité. Les responsables du projet, accompagné de l'animateur doivent présenter leur projet et justifier le bien-fondé de leur démarche. Cette présentation a lieu publiquement, de telle sorte que tous les étudiants participant au projet d'autoformation peuvent y assister.

11 LES PROJETS SONT-ILS LE SEUL MODE D'APPRENTISSAGE ACCESSIBLE À L'ÉTUDIANT?

Au contraire. En effet, nous voulons que le plus de moyens possibles soient mis à la disposition des étudiants. C'est ainsi que de nombreux ateliers, des séminaires animés tant par les professeurs du département que par des personnes de l'extérieur seront offerts aux étudiants. De plus, l'étudiant pourra s'inscrire aux cours dispensés tant dans le collège qu'à l'extérieur, dans la mesure où ils s'intègrent dans son projet de formation. En plus des ateliers, des séminaires, des cours, des stages, des recherches personnelles, l'étudiant pourra proposer toute activité qu'il juge utile.

12 DOIT-ON PARLER D'ÉVALUATION DANS UN PROGRAMME D'AUTOFORMATION ?

L'évaluation, qu'on doit dissocier de la simple notation, étant aussi un acte pédagogique, on devra y consacrer beaucoup de soin. La formule qui semble la mieux adaptée est l'auto-évaluation continue. On évalue ainsi chaque opération de manière à mieux réaliser l'opération suivante et à la fin du projet, on doit faire une évaluation globale.

Cette évaluation sera faite en fonction des buts visés, des moyens mis en oeuvre et de la part plus ou moins grande que les participants auront prise dans l'élaboration et la réalisation du projet. Ces différentes variables prises en considération, nous pourrions avoir: (à titre indicatif).

a) une auto-évaluation intégrale par l'étudiant en fonction de ses propres critères;

b) une auto-évaluation individuelle avec une évaluation du ou des animateurs selon la part plus ou moins importante prise par les divers intervenants dans la démarche.

Ayant choisi le modèle d'évaluation qui convient le mieux, compte tenu de la démarche, il faudra préciser les critères qui serviront de base à l'évaluation. L'ensemble de cette démarche devra être discutée avec l'animateur. Le but de cette opération n'est pas d'exercer un contrôle sur l'étudiant, mais de lui fournir les instruments indispensables à la réussite de la démarche qu'il entreprend. On comprend sans doute mieux maintenant comment l'évaluation s'inscrit dans la démarche pédagogique et qu'elle ne peut d'aucune façon être dissociée de celle-ci.

13 MAIS LES "NOTES" ?... ONT-ELLES ENCORE LEUR PLACE DANS UN PROJET D'AUTOFORMATION ASSISTÉE ?

Une fois l'évaluation terminée, on peut penser que le projet est mené à terme et on a raison. Cependant, compte tenu de la structure scolaire, il nous apparait peu réaliste, pour le moment, de ne pas en tenir compte, car c'est finalement l'étudiant qui serait pénalisé. Aussi maintenons-nous la contrainte des notes mais en l'intégrant le plus possible dans le processus d'évaluation. C'est ainsi que l'étudiant, devra "chiffrer" les étapes et les critères d'évaluation choisis et discuter de sa note avec l'animateur. Ces étapes franchies, l'animateur respectera la notation qui sera allouée au projet.

14 EN QUOI CONSISTE LE RÔLE DE L'ANIMATEUR ?

Essentiellement, l'animateur est au service de la démarche de l'étudiant. On peut décrire son rôle comme suit:

- aider l'étudiant à identifier et à préciser ses besoins de formation;
- stimuler l'étudiant dans sa démarche;
- aider à trouver des solutions à ses propres difficultés;
- lui proposer des pistes pour aller plus loin;
- l'aider à prendre conscience des attitudes qui favorisent ou freinent sa démarche;
- accompagner l'étudiant dans son auto-évaluation continue;
- l'aider à formuler ses objectifs de façon claire et précise;
- l'aider à situer son projet dans l'ensemble de son programme de formation;
- favoriser les interrelations entre les participants.

15 L'ÉTUDIANT INSCRIT AU PROGRAMME D'AUTOFORMATION POURRA-T-IL S'EN RETIRER ?

Oui, à certaines conditions, que le cahier d'opération précisera.

16 L'ÉTUDIANT INSCRIT À CE PROGRAMME, NE RISQUE-T-IL PAS D'AVOIR DES PROBLÈMES D'ACCRÉDITATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ?

D'aucune façon. En effet ce projet s'inscrit dans le prolongement d'un programme expérimental, autorisé par la Digec, et qui a comme nom A.C.T.I.F., ce qui signifie *A*ccréditation de *C*ertains *T*ypes d'*I*nitiatives de *F*ormation. C'est d'ailleurs le nom que le bureau d'autoformation du Collège de Limoilou a retenu pour son projet.

17 EST-CE À DIRE QUE DES PROJETS SEMBLABLES EXISTENT DANS D'AUTRES COLLÈGES ?

En effet, des programmes *"semblables"* existent à Sherbrooke, au Collège Dawson à Montréal, au Cégep de Matane, au Collège de Limoilou, pour ne citer que ceux que nous connaissons mieux, sans compter plusieurs initiatives individuelles que nous avons recensées dans plusieurs Collèges lors d'un colloque sur l'enseignement alternatif qui s'est tenu à Montréal en mai 1983.

18 FINALEMENT, Y-A-T-IL QUELQUECHOSE DE *RADICALEMENT* CHANGÉ DANS CETTE APPROCHE ?

Fondamentalement, on remet à l'étudiant la responsabilité de sa formation mais en lui accordant tout le support dont il a besoin pour mener à bien son entreprise. Et la responsabilité de l'étudiant sera à la mesure de ce qu'il pourra assumer. Et cela dans un contexte éducatif tout à fait approprié. En effet, l'encadrement personnalisé que nous offrons, nous permettra de suivre l'étudiant dans sa démarche et de l'aider efficacement à réaliser son projet de formation.

L'autre élément novateur du programme, c'est l'implication de la communauté dans l'éducation. Milieux d'accueil, parents, spécialistes, intervenants, pédagogues seront invités à partager la responsabilité de la formation de citoyens autonomes et responsables.

L'amorce d'un idéal dont tout le monde rêve, mais que peu de personnes osent réaliser:

une *CITÉ ÉDUCATIVE*.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

FAURE, Edgar et al. (1972) *Apprendre à être*. Paris: Fayard Unesco.

En bref:

Résultat d'une étude menée par la Commission Internationale sur le développement de l'éducation, présidée par M. Edgar Faure, ancien ministre de l'éducation en France.

Livre fondamental, essentiel à tous ceux qui veulent comprendre les bases philosophiques, sociologiques, sur lesquelles reposent la conception de *l'éducation permanente* qui doit se manifester dans la *cité éducative*.

LEPINE, Ginette (1980) *Analyse des modèles utilisés en éducation au Québec*. Editions Coop. Albert Saint-Martin.

En bref:

Surtout les deux premiers chapitres pour l'analyse qu'elle fait des quatre modèles pédagogiques: Enseignement traditionnel, école nouvelle, pédagogie de la conscientisation, école libre et de la façon dont ils ont été expérimentés au Québec.

Le chapitre III qui fait l'originalité de l'ouvrage intitulé: *Le conflit des pédagogies face à la problématique de l'inadaptation scolaire*" intéressera particulièrement les étudiants qui se destinent à la carrière d'éducateurs spécialisés.

M.E.Q. (1981) *Les enseignantes et enseignants du Québec*, volume 4, valeurs éducationnelles.

Les auteurs ont voulu mesurer l'appartenance des enseignants aux trois modèles qu'on retrouve dans la littérature pédagogique au Québec: *le modèle mécaniste*, axé sur le contenu et où domine les rapports d'autorité; *la conception organique* qui se vit dans un cadre où les rapports d'autorité ont tendance à diminuer constamment, où la participation des élèves est sollicitée, où l'on se préoccupe du développement intégral de la personne, où l'autoformation et d'individualisation de l'enseignement sont valorisés; *la pédagogie de la conscientisation*, basée sur une grille d'analyse marxiste a pour but de faire prendre conscience aux fils et aux filles des travailleurs de leur intérêt de classe, de les amener à dénoncer la soi-disant neutralité du savoir, qui est en fait un instrument de domination et de violence.

NADEAU J. Réal (1982) *L'éducation permanente dans une "cité éducative"* Presses de l'université Laval, 358 pages.

En bref:

Un ouvrage essentiel à consulter pour qui veut approfondir ce que la philosophie de la *"cité éducative"* peut apporter au renouveau de l'éducation. L'auteur propose aussi, une première définition d-s exigences organisationnelles d'une telle *"cité"*.

On pourra consulter un résumé synthèse préparé par Philippe Turcotte.

Education Québec, volume 12, no. 1, automne 1981, *Aux sources des pédagogies*.

En bref:

> Synthèse intéressante, fort accessible de l'évolution de la pédagogie en occident de ses origines grecques jusqu'à nos jours.

Quelques petits textes simples, susceptibles de fournir des éléments d'information:

L'autoformation assistée au département d'éducation spécialisée du Collège Marie-Victorin, (1983).

Colloque sur l'éducation alternative dans les collèges et les universités (1983).

En bref:

Contient des documents faisant état d'expériences menées dans différents collèges et facultés universitaires. On y trouve aussi une bibliographie regroupant plus de 100 titres.

TURCOTTE Philippe, (1981) Expérimentation pédagogique dans l'enseignement de la philosophie des valeurs au niveau collégial, *l'Ecole et les valeurs.* Actes de congrès mondial des sciences de l'éducation, Québec: Serge Fleury, éditeur, 453-457.

TURCOTTE Philippe, *l'Autoformation assistée*, Collège Marie-Victorin, Propos pédagogiques, septembre 1982.

TURCOTTE Philippe, *l'Ecole alternative, c'est quoi ?* Collège Marie-Victorin, Propos pédagogiques, novembre 1982.

ANIMATEURS:

André GRENIER	R-034
Louise BELZILE	R-033
Christiane BLAIS	R-029
Yvon BURON	R-032
Louise FORGET	R-031
Mario LAUZON	R-030
Danielle PAQUIN HÉBERT	R-024
Jeanne PRÉVOST	R-023
Philippe TURCOTTE	R-026

Téléphone: 325-0150
poste 345
290
291